

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240307-2024-15-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024

Publication : 07/03/2024

**OBJET :**  
**Avenant à la convention  
d'appui à la phase 8 du  
programme de  
recherche PIREN SEINE**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-sept février, se sont réunis à 10h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*François-Marie DIDIER,*  
*Patrick OLLIER,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*  
*Denis LARGHERO*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Chantal DURAND*

En téléconférence :

*Jean-Pierre BARNAUD*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*  
*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :

*Annie DUCHENE*

Nombre des membres composant le Comité syndical .....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance .....	11
Représentés par mandat .....	8
Absents .....	12

**Étaient absents excusés :**

*Christophe NAJDOVSKI,  
Sylvain RAIFAUD,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Pierre RABADAN,  
Pénélope KOMITÈS,  
Dan LERT,  
Jérôme LORIAU,  
Jean-Michel BLUTEAU,  
Magalie THIBAUT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Laurence COULON,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*Vincent BEDU donne pouvoir à Jean-Yves MARIN  
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND  
Philippe GOUJON donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER  
François VAUGLIN donne pouvoir à Jean-Yves MARIN  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Lancé en 1989 à l'initiative du CNRS et sur le modèle d'autres grands fleuves français, le Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement du bassin de la Seine, dénommé PIREN-Seine, a pour objet de développer la connaissance des processus physiques, biologiques et socio-économiques à l'œuvre dans le bassin versant de la Seine, dans une optique de gestion intégrée et durable des ressources hydriques du bassin. Ce programme est porté administrativement par Sorbonne Université. Il est constitué de phases successives pluriannuelles.

Seine Grands Lacs participe au PIREN-Seine depuis la phase 7 (2015 / 2019), aux côtés de nombreux autres financeurs, comme l'agence de l'eau Seine-Normandie, le SIAAP, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, le SEDIF, Eau de Paris, Voies navigables de France, le SDDEA....

Pour la phase 8 (2020-2023), le programme a réorganisé ses axes de recherche pour répondre à des enjeux majeurs, liés au système agro-alimentaire, au changement climatique, à la gestion des risques, à la biodiversité, à la métropole parisienne et à la contamination des milieux aquatiques.

Construit autour de 5 axes de recherche et un axe de transfert des connaissances et des données, le programme s'est ainsi fixé des objectifs ambitieux : proposer des scénarios complets de transition écologique du bassin, tenant compte des extrêmes hydro-climatiques et du modèle agricole, livrer une analyse fine et multi-factorielle de la qualité de l'eau dans une optique de baignade en eau vive, et construire une approche de métabolisme territorial vis-à-vis de certains contaminants.

En 2024, la phase 8 étant en voie d'achèvement, les équipes du PIREN-Seine sont dans une année de transition consistant à finaliser le bilan de la phase 8 et à préparer la phase 9.

La convention entre Seine Grands Lacs et Sorbonne Université concernant la phase 8 a été conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 4 ans sur la période cette phase entre janvier 2020 et décembre 2023. En cas de prolongement de cette phase pour une durée supplémentaire significative, les parties avaient prévu d'étudier la négociation éventuelle d'un avenant afin de poursuivre le soutien financier de l'EPTB Seine Grands Lacs au-delà du 31 décembre 2023.

Le présent avenant a donc pour objet de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'à la fin de l'année de transition 2024, associée à la phase 8 du programme PIREN-Seine, et de préciser la contribution financière de l'EPTB Seine Grands Lacs liée à cette période.

Ainsi, l'avenant entre en vigueur à sa signature et couvre l'année de transition entre les phases 8 et 9 du programme PIREN-Seine, et pour toute la durée de cette année de transition, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Une subvention de 50 000 € (cinquante mille euros) pour l'année de transition entre les phases 8 et 9 du PIREN-Seine sera versée à Sorbonne Université par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le montant de cette subvention est en baisse de 15 000 € par rapport aux subventions des années précédentes, qui s'élevaient à 65 000 €. En effet, les besoins financiers du PIREN-Seine étant moindre en cette année de transition entre les phases 8 et 9, il a été proposé de réviser le montant de la subvention 2024 à due proportion.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** la délibération n°2019-12/01 relative à la signature d'une convention d'appui à la phase 8 du programme de recherche PIREN SEINE pour la période 2020 – 2023 ;

**VU** la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

**VU** le projet d'avenant à la convention d'appui à la phase 8 du programme de recherche PIREN SEINE, ci-annexé ;

**VU** le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conserver l'implication de l'EPTB Seine Grands Lacs dans le programme du PIREN-SEINE ;

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention d'appui à la phase 8 du programme de recherche PIREN SEINE, ci-annexé.

**Article 2 :** **DIT** que la dépense correspondante d'un montant de 50 000 euros sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'Établissement pour l'exercice 2024.

**Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Le Président,



Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)